

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE**

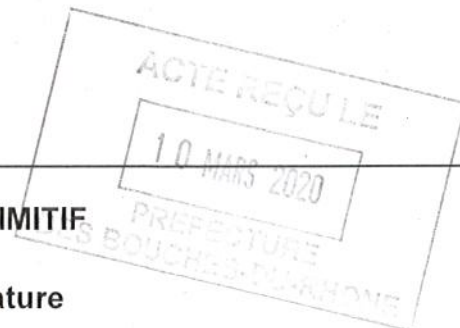
Numéro SIRET : 25130109900049

**POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**



**BUDGET : Budget ARPE**

**ANNEE 2020**



## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles



## IV – ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A1 - Présentation croisée par fonction		X
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.16 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	-
A4 - Etat des provisions		X
A5 - Etalement des provisions		X
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
A8 - Etat des charges transférées		X
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.6 - Etat des engagements reçus		X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.17 C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.20 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)



Code INSEE 13001	ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE Budget ARPE	BP 2020
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,90%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,53%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5,55%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT
	112 287,00	412 287,00
	18 000,00	
		198 287,00
	105 687,00	287 187,00
		4 610 202,14
		4 610 202,14

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 467 264,00	3 467 264,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	231 732,35	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 374 152,53
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 698 996,35	3 841 416,53

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	112 760,00	112 760,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	79 808,40	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 686 358,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	192 568,40	799 118,61
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 891 564,75	4 640 535,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 003 545,99	231 732,35	770 031,00		1 001 763,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 566 476,00	0,00	2 365 568,00		2 365 568,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 770,00	0,00	220 755,00		220 755,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 595 791,99</b>	<b>231 732,35</b>	<b>3 356 354,00</b>		<b>3 588 086,35</b>
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	91 023,00	0,00	1 000,00		1 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	500,00		500,00		500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 687 314,99</b>	<b>231 732,35</b>	<b>3 357 854,00</b>		<b>3 589 586,35</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			69 646,44		69 646,44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	45 479,37		39 763,56		39 763,56
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>45 479,37</b>		<b>109 410,00</b>		<b>109 410,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 732 794,36</b>	<b>231 732,35</b>	<b>3 467 264,00</b>		<b>3 698 996,35</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 698 996,35

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	28 110,00	0,00	28 860,00		28 860,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	87 700,00	0,00	64 550,00		64 550,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 182 687,00	0,00	3 326 057,00		3 326 057,00
75	Autres produits de gestion courante	30 690,00	0,00	29 297,00		29 297,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 329 187,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 448 764,00</b>		<b>3 448 764,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	20 188,00	0,00	18 500,00		18 500,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 349 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 467 264,00</b>		<b>3 467 264,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 349 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 467 264,00</b>		<b>3 467 264,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

374 152,53

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 841 416,53

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

109 410,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 13 - Budget ARPE	BP 2020
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 759,42	8 824,80	80 160,00		88 984,80
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	55 200,00	70 983,60	32 500,00		103 483,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>149 959,42</b>	<b>79 808,40</b>	<b>112 660,00</b>		<b>192 468,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	100,00		100,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>0,00</b>	<b>100,00</b>		<b>100,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>149 959,42</b>	<b>79 808,40</b>	<b>112 760,00</b>		<b>192 568,40</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>149 959,42</b>	<b>79 808,40</b>	<b>112 760,00</b>		<b>192 568,40</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>192 568,40</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	9 700,00	0,00	3 350,00		3 350,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>9 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 350,00</b>		<b>3 350,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 350,00</b>		<b>3 350,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			69 646,44		69 646,44
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	45 479,37		39 763,56		39 763,56
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>45 479,37</b>		<b>109 410,00</b>		<b>109 410,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>55 179,37</b>	<b>0,00</b>	<b>112 760,00</b>		<b>112 760,00</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						686 358,61
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>799 118,61</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>
--

**109 410,00**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

--	--	--	--

--	--

--	--

COTE	LIBELLE	MONTANT	NATURE
010	Dotations en capital	000	010
020	Dotations en capital	000	020
030	Dotations en capital	000	030
040	Dotations en capital	000	040
050	Dotations en capital	000	050
060	Dotations en capital	000	060
070	Dotations en capital	000	070
080	Dotations en capital	000	080
090	Dotations en capital	000	090
100	Dotations en capital	000	100
110	Dotations en capital	000	110
120	Dotations en capital	000	120
130	Dotations en capital	000	130
140	Dotations en capital	000	140
150	Dotations en capital	000	150
160	Dotations en capital	000	160
170	Dotations en capital	000	170
180	Dotations en capital	000	180
190	Dotations en capital	000	190
200	Dotations en capital	000	200
210	Dotations en capital	000	210
220	Dotations en capital	000	220
230	Dotations en capital	000	230
240	Dotations en capital	000	240
250	Dotations en capital	000	250
260	Dotations en capital	000	260
270	Dotations en capital	000	270
280	Dotations en capital	000	280
290	Dotations en capital	000	290
300	Dotations en capital	000	300
310	Dotations en capital	000	310
320	Dotations en capital	000	320
330	Dotations en capital	000	330
340	Dotations en capital	000	340
350	Dotations en capital	000	350
360	Dotations en capital	000	360
370	Dotations en capital	000	370
380	Dotations en capital	000	380
390	Dotations en capital	000	390
400	Dotations en capital	000	400
410	Dotations en capital	000	410
420	Dotations en capital	000	420
430	Dotations en capital	000	430
440	Dotations en capital	000	440
450	Dotations en capital	000	450
460	Dotations en capital	000	460
470	Dotations en capital	000	470
480	Dotations en capital	000	480
490	Dotations en capital	000	490
500	Dotations en capital	000	500
510	Dotations en capital	000	510
520	Dotations en capital	000	520
530	Dotations en capital	000	530
540	Dotations en capital	000	540
550	Dotations en capital	000	550
560	Dotations en capital	000	560
570	Dotations en capital	000	570
580	Dotations en capital	000	580
590	Dotations en capital	000	590
600	Dotations en capital	000	600
610	Dotations en capital	000	610
620	Dotations en capital	000	620
630	Dotations en capital	000	630
640	Dotations en capital	000	640
650	Dotations en capital	000	650
660	Dotations en capital	000	660
670	Dotations en capital	000	670
680	Dotations en capital	000	680
690	Dotations en capital	000	690
700	Dotations en capital	000	700
710	Dotations en capital	000	710
720	Dotations en capital	000	720
730	Dotations en capital	000	730
740	Dotations en capital	000	740
750	Dotations en capital	000	750
760	Dotations en capital	000	760
770	Dotations en capital	000	770
780	Dotations en capital	000	780
790	Dotations en capital	000	790
800	Dotations en capital	000	800
810	Dotations en capital	000	810
820	Dotations en capital	000	820
830	Dotations en capital	000	830
840	Dotations en capital	000	840
850	Dotations en capital	000	850
860	Dotations en capital	000	860
870	Dotations en capital	000	870
880	Dotations en capital	000	880
890	Dotations en capital	000	890
900	Dotations en capital	000	900
910	Dotations en capital	000	910
920	Dotations en capital	000	920
930	Dotations en capital	000	930
940	Dotations en capital	000	940
950	Dotations en capital	000	950
960	Dotations en capital	000	960
970	Dotations en capital	000	970
980	Dotations en capital	000	980
990	Dotations en capital	000	990
1000	Dotations en capital	000	1000

--	--

--	--

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 001 763,35		1 001 763,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 365 568,00		2 365 568,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	220 755,00		220 755,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	39 763,56	39 763,56
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	500,00		500,00
023	Virement à la section d'investissement		69 646,44	69 646,44
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>3 589 586,35</b>	<b>109 410,00</b>	<b>3 698 996,35</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 698 996,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	88 984,80	0,00	88 984,80
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	103 483,60	0,00	103 483,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100,00	0,00	100,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>192 568,40</b>	<b>0,00</b>	<b>192 568,40</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

192 568,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	28 860,00		28 860,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 550,00		64 550,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 326 057,00		3 326 057,00
75	Autres produits de gestion courante	29 297,00	0,00	29 297,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 500,00	0,00	18 500,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>3 467 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 467 264,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 374 152,53

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 841 416,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 350,00	0,00	3 350,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		39 763,56	39 763,56
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		69 646,44	69 646,44
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>3 350,00</b>	<b>109 410,00</b>	<b>112 760,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 686 358,61

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 799 118,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 003 545,99</b>	<b>770 031,00</b>	
60228	Autres fournitures consommables	400,00	300,00	
60612	Énergie - Électricité	3 000,00	0,00	
60622	Carburants	12 000,00	10 000,00	
60623	Alimentation	5 837,42	10 300,00	
60628	Autres fournitures non stockées		0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	2 831,56	1 750,00	
6064	Fournitures administratives	8 515,09	7 650,00	
6132	Locations immobilières	188 200,00	141 143,00	
6135	Locations mobilières	56 827,00	45 045,00	
614	Charges locatives et de copropriété	26 700,00	11 253,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		0,00	
61551	Matériel roulant	5 000,00	1 000,00	
61558	Autres biens mobiliers		0,00	
6156	Maintenance	100 768,56	68 730,00	
6161	Assurance multirisques	2 266,00	2 340,00	
617	Etudes et recherches	204 358,35	97 500,00	
6182	Documentation générale et technique	2 800,00	6 700,00	
6184	Versements à des organismes de formation	22 348,00	12 710,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	4 040,00	5 100,00	
6188	Autres frais divers	1 512,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	750,00	750,00	
6226	Honoraires	7 450,00	45 650,00	
6228	Divers	2 045,21	8 950,00	
6231	Annonces et insertions	18 000,00	35 600,00	
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	137 401,20	108 900,00	
6238	Divers	30 842,00	27 300,00	
6241	Transports de biens		15 000,00	
6247	Transports collectifs		500,00	
6251	Voyages et déplacements	11 380,00	10 150,00	
6256	Missions	21 950,00	16 250,00	
6257	Réceptions	40 085,60	28 800,00	
6261	Frais d'affranchissement	14 988,00	15 900,00	
6262	Frais de télécommunications	20 550,00	21 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	32 900,00	5 160,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 500,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	800,00	600,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	8 000,00	8 000,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 566 476,00</b>	<b>2 365 568,00</b>	
6218	Autre personnel extérieur	214 700,00	185 350,00	
6331	Versement de transport	23 400,00	21 650,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 860,00	5 750,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	19 900,00	18 700,00	
64111	Rémunération principale	1 010 810,00	886 032,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	43 780,00	42 100,00	
64118	Autres indemnités	389 170,00	369 250,00	
64131	Rémunérations	193 450,00	245 950,00	
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	17 500,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	216 680,00	209 660,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	316 420,00	275 750,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 300,00	10 710,00	
6472	Prestations familiales directes	15 820,00	3 510,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales		9 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 476,00	3 826,00	
6478	Autres charges sociales diverses	65 900,00	61 410,00	
6488	Autres charges	18 310,00	16 920,00	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	25 770,00	220 755,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	250,00	250,00	
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)		195 500,00	
65738	Autres organismes publics	25 500,00	25 000,00	
65888	Autres	20,00	5,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>3 595 791,99</b>	<b>3 356 354,00</b>	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	91 023,00	1 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	250,00	500,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90 773,00	500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	
6743	Subventions de fonctionnement (versées par groupement)		0,00	
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	500,00	500,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>3 687 314,99</b>	<b>3 357 854,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement		69 646,44	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	45 479,37	39 763,56	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées (8)		0,00	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en invest. (8)		0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	45 479,37	39 763,56	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 479,37</b>	<b>109 410,00</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>45 479,37</b>	<b>109 410,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 732 794,36</b>	<b>3 467 264,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

231 732,35

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 698 996,35

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	28 110,00	28 860,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	28 110,00	28 860,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 700,00	64 550,00	
70688	Autres prestations de services	82 000,00	0,00	
70848	aux autres organismes		64 550,00	
70878	par d'autres redevables	5 700,00	0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	3 182 687,00	3 326 057,00	
74718	Autres	578 000,00	740 000,00	
7472	Régions	1 505 500,00	1 500 000,00	
7473	Départements	190 000,00	150 000,00	
74741	Communes membres du GFP	145 000,00	30 000,00	
74758	Autres groupements	30 000,00	30 000,00	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	59 000,00	139 116,00	
7478	Autres organismes	675 187,00	736 941,00	
75	Autres produits de gestion courante	30 690,00	29 297,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	30 690,00	29 297,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>3 329 187,00</b>	<b>3 448 764,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	20 188,00	18 500,00	
7713	Libéralités reçues	18 500,00	18 500,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 688,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>3 349 375,00</b>	<b>3 467 264,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest. (7)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 349 375,00</b>	<b>3 467 264,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

374 152,53

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 841 416,53

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	94 759,42	80 160,00	
2051	Concessions et droits similaires	94 759,42	80 160,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	55 200,00	32 500,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500,00	6 000,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		20 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	51 700,00	5 500,00	
2184	Mobilier		1 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		149 959,42	112 660,00	
27	Autres immobilisations financières		100,00	
275	Dépôts et cautionnements versés		100,00	
Total des dépenses financières			100,00	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		149 959,42	112 760,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		0,00	
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		149 959,42	112 760,00	

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

79 808,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

192 568,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 700,00	3 350,00	
10222	F.C.T.V.A.	9 700,00	3 350,00	
024	Produits de cessions		0,00	
Total des recettes financières			9 700,00	3 350,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>9 700,00</b>	<b>3 350,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		69 646,44	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	45 479,37	39 763,56	
192	Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
28051	Concessions et droits similaires	22 097,72	12 337,08	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 994,15	2 080,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		759,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 283,48	21 483,46	
28184	Mobilier	2 808,06	2 808,06	
28188	Autres immobilisations corporelles	295,96	295,96	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>109 410,00</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>45 479,37</b>	<b>109 410,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)			<b>55 179,37</b>	<b>112 760,00</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

686 358,61

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

799 118,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ARPE-AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 13 - Budget ARPE	BP 2020
---	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			09/03/2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	09/03/2011
Linéaire	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	09/03/2011
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	09/03/2011
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	09/03/2011
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	09/03/2011
Linéaire	2184 Mobilier	10	09/03/2011

IV - ANNEXES  
 AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		12	0	12	11,3	0	11,3
ATTACHE	A	6	0	6	5,3	0	5,3
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2	0	2	2	0	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	C	3	0	3	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		17	0	17	15,3	0	15,3
INGENIEUR	A	5	0	5	4,6	0	4,6
INGENIEUR PRINCIPAL	A	8	0	8	7,4	0	7,4
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	4	0	4	3,3	0	3,3
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		1	0	1	0,8	0	0,8
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CL	B	1	0	1	0,8	0	0,8
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+fg+h+i+j+k)</b>		30	0	30	27,4	0	27,4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/79/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A			0,00		CDD
ATTACHE	A			0,00		CDD
INGENIEUR	A			0,00		CDD
INGENIEUR	A			0,00		CDD
INGENIEUR	A			0,00		CDD
INGENIEUR	A			0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

	IV
	C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1143 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Mme la Présidente,  
 A Marseille, le 06/03/20  
 Le Mme la Présidente,

**La Présidente**  
**Mireille BENEDETTI**

Nombre de membres en exercice : 05  
 Nombre de membres présents : 5  
 Nombre de suffrages exprimés : 5  
 VOTES : Pour : 5  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session .....  
 A Marseille, le 06/03/20

Date de convocation : 19/02/20

Les membres du Comité syndical,



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left and several others below the ARPE logo.

Certifié exécutoire par le Mme la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/03/20 et de la publication le .....

A Marseille, le .....